

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 419 390 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90470051.5**

(51) Int. Cl.⁵: **E04C 2/32, E04C 2/08,
E04F 13/12**

(22) Date de dépôt: **21.09.90**

(30) Priorité: **21.09.89 FR 8912548**

(43) Date de publication de la demande:
27.03.91 Bulletin 91/13

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **PROFILACIER**
21 rue des Trois Fontanot
F-92024 Nanterre(FR)

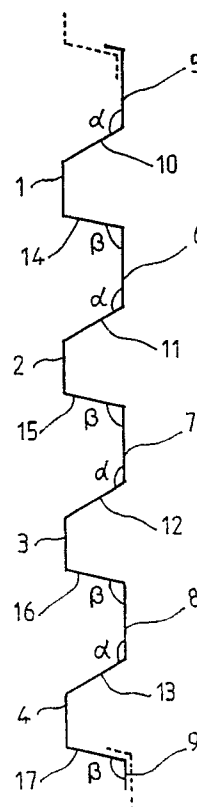
(72) Inventeur: **Huiez, Claude**
11 Hameau des Commères
F-95380 Puiseux-en France(FR)

(74) Mandataire: **Poupon, Michel**
3, rue Thiers BP 421
F-88011 Epinal Cédex(FR)

(54) **Profilé pour la réalisation d'un bardage métallique horizontal.**

(57) Profilé spécifique pour la réalisation d'un bardage métallique horizontal, du type comportant une pluralité de nervures horizontales (1,2,3,4) identiques de section trapézoïdale, chaque section étant reliée à la suivante ou à la précédente par une platine verticale (5,6,7,8,9), caractérisé en ce que le petit côté (10,11,12,13) de la section trapézoïdale dirigé vers le haut du bardage forme avec la platine supérieure adjacente (5,6,7,8) un angle ouvert α compris entre 110° et 160° , le petit côté (14,15,16,17) de la section trapézoïdale dirigé vers le bas du bardage formant avec la platine inférieure (6,7,8,9) adjacente un angle ouvert β compris entre 90° et α .

FIG. 1



EP 0 419 390 A1

PROFILE POUR LA RÉALISATION D'UN BARDAGE MÉTALLIQUE HORIZONTAL

La présente invention a pour objet un profilé spécifique pour la réalisation d'un bardage métallique horizontal, du type comportant une pluralité de nervures horizontales identiques de section trapézoïdale, chaque section étant reliée à la suivante ou à la précédente par une platine verticale.

Des profilés de ce type sont en eux-mêmes bien connus.

Ils peuvent être réalisés en tout matériau, de préférence en tôle d'acier galvanisé. Ils peuvent subir tous les traitements de surface adéquats et être de toutes couleurs, de préférence grâce à un revêtement plastisol de 200 microns d'épaisseur.

Ces profilés donnent entière satisfaction.

Il est cependant apparu qu'il était encore possible de les améliorer sur certains points.

Tout d'abord la section des nervures en trapèze rectangle présente l'inconvénient de retenir la poussière et autres saletés sur la face supérieure de chaque nervure, ce qui nécessite un nettoyage et un entretien réguliers.

De plus, la jonction entre deux panneaux à angle droit en angle de bâtiment n'est pas aisée car il n'existe pas de pièce spécifique.

L'invention a précisément pour objet de proposer un profilé spécifique qui soit pratiquement autonettoyant et qui par une configuration spécifique d'angle permette une continuité à ce niveau.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un profilé spécifique pour la réalisation d'un bardage métallique horizontal, du type comportant une pluralité de nervures horizontales identiques de section trapézoïdale, chaque section étant reliée à la suivante ou à la précédente par une platine verticale, caractérisé en ce que le petit côté de la section trapézoïdale dirigé vers le haut du bardage forme avec la platine supérieure adjacente un angle ouvert α compris entre 110° et 160° , le petit côté de la section trapézoïdale dirigé vers le bas du bardage formant avec la platine inférieure adjacente un angle ouvert β compris entre 90° et α .

Par cette rupture de la symétrie des nervures ou ondes et en prévoyant une pente plus importante au niveau du petit côté supérieur de la section trapézoïdale, on assure un autonettoyage du bardage par ruissellement des eaux de pluie, avec impossibilité ou pour le moins limitation des dépôts de salissures au niveau desdits petits côtés supérieurs.

Conformément à l'invention, on prévoiera également que cette structure se prolonge au niveau de pièces d'angle monobloc soudées qui assureront ainsi la continuité du profil sur les arêtes verticales.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description faite ci-après d'un mode de mise en oeuvre donné à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue en coupe latérale schématisant d'un profilé conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective d'un profilé conforme à l'invention ;
- la figure 3 est une vue en perspective d'un élément d'angle conforme à l'invention.

10 Le profilé conforme à l'invention se compose d'une pluralité de nervures successivement (1,2,3,4) séparées, se prolongeant pour les nervures extrêmes, par des platines verticales (5,6,7,8,9).

Les petits côtés (10,11,12,13) dirigés vers le haut des nervures (1,2,3,4) à section trapézoïdale font avec les platines (5,6,7,8) un angle α compris entre 110° et 160° .

20 Les petits côtés (14,15,16,17) dirigés vers le bas des nervures (1,2,3,4) font avec les platines (6,7,8,9) un angle β compris entre 90° et α .

Grâce à cette pente (angle α) l'eau ruisselle et nettoie le bardage empêchant que les saletés stagnent sur les côtés (10,11,12,13).

25 Comme représenté à la figure 2, le profilé se présente avantageusement sous la forme d'un élément (18) comportant quatre nervures ou ondes.

Les platines extérieures (5,9) sont munies de moyens de liaison et d'accrochage traditionnels.

30 L'élément d'angle (19) représenté à la figure 3 est monobloc et reproduit la continuité des nervures à 90° .

35 Il est assemblé en atelier par exemple par soudure.

Il permet un assemblage sur chantier sans autre opération que le boulonnage ou le vissage.

40 On peut, en utilisant les profilés et éléments d'angles conformes à l'invention, réaliser des bardages particulièrement esthétiques et fonctionnels.

Revendications

- 45 1. Profilé spécifique pour la réalisation d'un bardage métallique horizontal, du type comportant une pluralité de nervures horizontales (1,2,3,4) identiques de section trapézoïdale, chaque section étant reliée à la suivante ou à la précédente par une platine verticale (5,6,7,8,9), caractérisé en ce que le petit côté (10,11,12,13) la section trapézoïdale dirigé vers le haut du bardage forme avec la platine supérieure adjacente (5,6,7,8) un angle ouvert α compris entre 110° et 160° , le petit côté (14,15,16,17) de la section trapézoïdale dirigé vers

le bas du bardage formant avec la platine inférieure (6,7,8,9) adjacente un angle ouvert β compris entre 90° et α .

2. Profilé selon la revendication 1 pour bardage d'angle, caractérisé en ce que la structure se prolonge au niveau de pièces d'angle (19) monobloc soudées.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

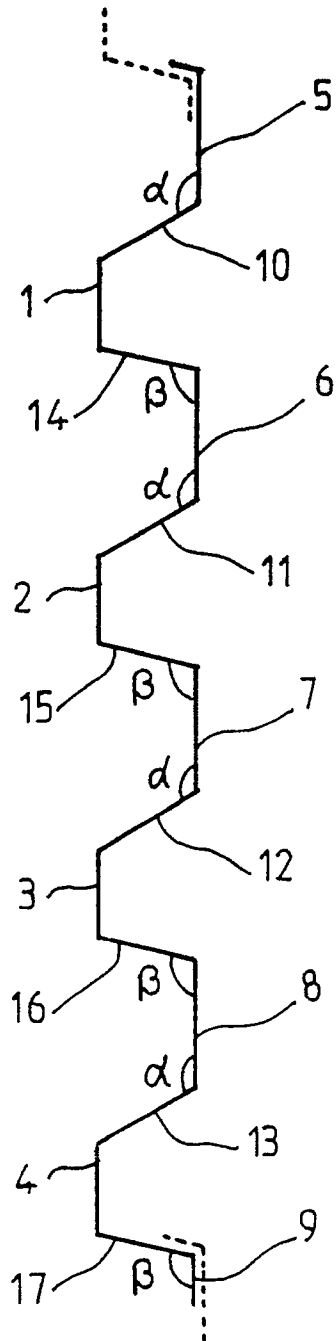


FIG. 2

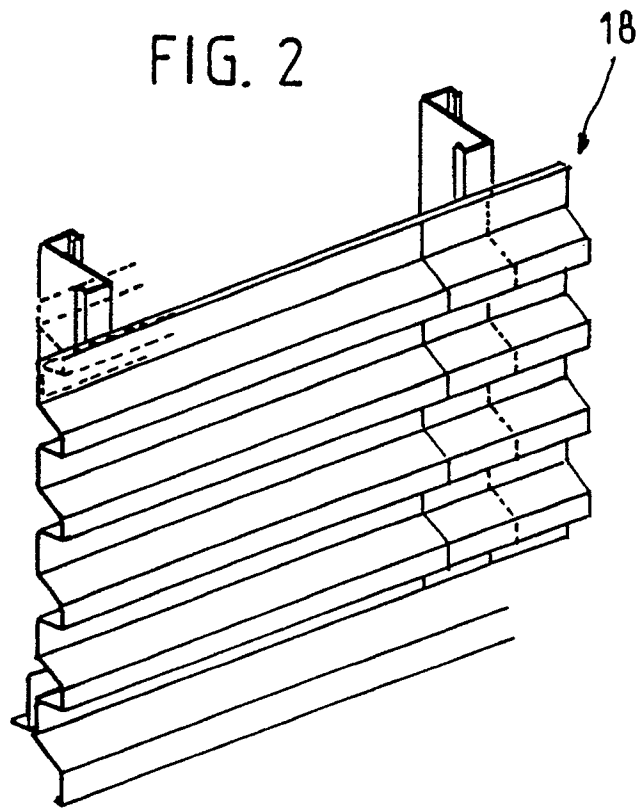
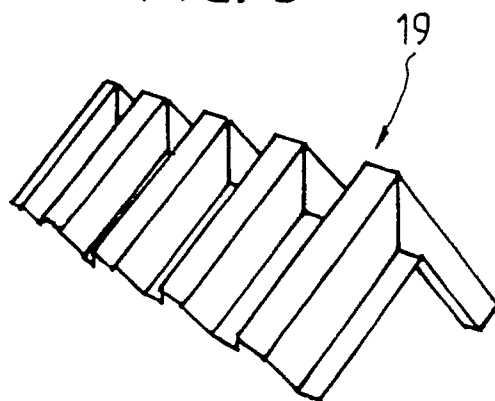


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 47 0051

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	GB-A-9 935 42 (ROBERTSON) * Page 1, lignes 64-83; figures * - - -	1	E 04 C 2.32 E 04 C 2.08 E 04 F 13/12
Y		2	
Y	GB-A-2 120 136 (ALFAB) * Page 1, lignes 86-106; figure 2 * - - -	2	
A	US-A-3 420 027 (CREVELING) * Colonne 2, lignes 64-70; figures 2,3 * - - - - -	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E 04 C E 04 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 17 décembre 90	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			